

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE(articles D.29-11, § 2 et R.41-8 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement)**Consultation transfrontalière :
Aéroport de Bruxelles-National - Plan d'actions 2016-2020 relatif aux nuisances sonores**

Concerne le projet de plan d'actions 2016-2020 relatif aux nuisances sonores émises par l'Aéroport de Bruxelles-National, approuvé le 30 octobre 2015 par le Gouvernement flamand.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
16/12/2015	21/12/2015	Service Urbanisme- Environnement 28/01/2016 à 11H00	Service Urbanisme- Environnement Grand'Place, 1 1480 Tubize

La Commune de Tubize informe la population qu'une enquête publique est ouverte sur son territoire, **du 21 décembre 2015 au 28 janvier 2016 inclus**, quant au projet de plan susvisé. La consultation est toutefois neutralisée entre le 24 décembre 2015 et le 1^{er} janvier 2016 inclus, en vertu de la suspension des délais d'enquête.

Le projet de plan susvisé s'inscrit dans le cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Pour disposer des informations utiles en la matière, tout intéressé est invité à consulter le site :

www.lne.be/actieplan-luchthaven-Brussel-Nationaal.

Tout intéressé peut formuler ses remarques et ses observations, écrites ou orales, auprès de l'Administration communale de Tubize - Service Urbanisme-Environnement, établie Grand'Place, 1 à 1480 Tubize, jusqu'au jour de clôture de l'enquête. Les remarques et observations verbales peuvent être recueillies par le conseiller en environnement, sur rendez-vous préalable (par téléphone au 02/391.39.49 ou via service.environnement@tubize.be) ou lors de la séance de clôture de l'enquête, organisée le 28/01/2016 à 11H00, au même endroit.

A Tubize, le 16 décembre 2015.

Par le Collège,

Le Directeur général,

E. LAURENT



Le Bourgmestre,

M. JANUTH